

## REINSCRIPTION DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET REVISION DU QUOTIENT FAMILIAL POUR L'ANNEE 2012

Dossier à ramener entre le 14 novembre et le 10 décembre 2011



Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner le plus rapidement possible la fiche de renseignements ci-jointe, **dûment complétée et corrigée en rouge.**

ELLE EST INDISPENSABLE POUR QUE VOS ENFANTS  
PUISSENT FREQUENTER  
LES STRUCTURES D'ACCUEILS PERISCOLAIRES

# Mise à jour des fiches de renseignements et révision des quotients familiaux pour l'année 2012.

## La révision des quotients a lieu du 14 novembre au 10 décembre 2011

Dossiers à remettre au Service des Affaires Scolaires,  
place du 8 mai 1945 de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Une permanence sera assurée de 8h30 à 12 h00.

samedi 03 décembre 2011

samedi 10 décembre 2011

Renseignements au 01 69 49 64 10

Le nouveau quotient est applicable à compter du 1er janvier 2012. Un quotient calculé en cours d'année sera applicable à partir de la date de la demande de la famille dès lors que celle-ci aura fourni l'ensemble des documents demandés.

Les familles qui n'auront pas remis de dossier **complet au 10 décembre 2011**  
se verront appliquer le tarif le plus élevé.

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

### Pour le calcul du quotient faire les photocopies de :

- Avis d'imposition 2011 sur les revenus 2010 ( les deux avis sont exigés pour les concubins) photocopies des 2 premières pages.
- Carte de la caisse d'Allocations Familiales ou justificatif du n° d'allocataire
- Carte vitale (où figure le ou les enfant-s) ou attestation
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF ou France Télécom)
- Les 3 derniers bulletins de salaires
- Joindre une caution de 7,60 € par enfant (chèque ou espèces) uniquement si votre enfant ne possède pas de Carte A Tout.**

### Pour mettre à jour la fiche de renseignements de votre (vos) enfant (s)

#### POUR CHAQUE ENFANT (remplir les documents ci-joints)

- Les fiches de renseignements jointes pré-remplies sont à vérifier et à **compléter en rouge** si nécessaire (ne pas oublier de faire remplir le certificat médical et de signer les autorisations parentales).
- Joindre les photocopies du carnet de vaccinations
- Joindre une attestation de responsabilité civile**
- Adhésion pour un enfant fréquentant le Club-Ados ou l'Espace jeunes (15-17 ans)

#### SELON LA SITUATION

- Pour une nouvelle naissance : (livret de famille ou extrait d'acte de naissance)
- En cas de décès : (extrait de l'acte de décès)
- Divorce ou instance de divorce : (jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation)
- Nouvel emploi (3 derniers bulletins de salaires)
- Cessation d'activité (dernier certificat de travail, documents ANPE et ASSEDIC)

**Information** : En cas de diminution des ressources (perte d'emploi, baisse de salaire...) ou de changement de situation familiale (naissance d'un enfant, divorce...) le quotient familial pourra être réactualisé en cours d'année sur demande de la famille et sur présentation des justificatifs correspondants.

**DOSSIER DE QUOTIENT FAMILIAL : ANNEE 2012**

FAMILLE :

**Enfants à charge**

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

Je soussigné \_\_\_\_\_

déclare sur l'honneur l'exactitude  
des renseignements fournis.

Fait à Crosne, le \_\_\_\_\_ Signature :

**CALCUL DU QUOTIENT (partie réservée au Service Scolaire)**

<b>RESSOURCES DU PERE OU TUTEUR (ligne 17)</b>
_____ €

<b>RESSOURCE DE LA MERE OU TUTRICE (ligne 17)</b>
_____ €

<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
_____ €

<b>NOMBRE DE PARTS</b>
_____

<b>MONTANT RETENU</b>
_____

<b>QUOTIENT</b>
_____

**ATTENTION : Toute déclaration inexacte ou tout dossier incomplet  
sera sanctionné par l'application du quotient maximum**

